

La laïcisation de l'école protestante au XIX^e siècle, un processus militant ou par défaut ?

Les causes du déclin de la Société pour l'encouragement de
l'instruction primaire parmi les protestants de France et
de l'École Normale d'instituteurs protestants de Courbevoie
après les lois Ferry d'après leurs dirigeants institutionnels

Anne RUOLT

Chercheuse associée au GSRL (CNRS – EPHE, PSL)

Enseignante à l'Institut biblique de Nogent

En 1935, alors que se lève un nouvel élan en faveur de la reviviscence des écoles protestantes en France, Paul Schmidt, l'agent général¹ de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France (SEIPE, 1829-1994), appelle, dans le premier *Bulletin de l'Enseignement Protestant*, à faire œuvre d'historien en évaluant ainsi les effets des lois Ferry sur le protestantisme français :

Il faudra un jour décrire les émotions diverses, joyeuses ou angoissées, du Protestantisme français aux approches de la Loi de laïcisation : nos archives possèdent là-dessus des documents émouvants. Quel coup est donc porté maintenant à notre Société par la Loi de 1882 : d'œuvre de conquête qu'elle était, elle devient œuvre d'arrière-garde. Car désormais, les Protestants de France, qui ne savent pas voir loin, s'abandonnent, confiants, dans un laïcisme qui leur a promis une loyale neutralité².

Les attaches protestantes de Ferdinand Buisson (1841-1932), de Félix Pécaut (1828-1898) et de Jules Steeg (1836 -1898), artisans des lois Ferry et de l'école laïque française, masquent parfois l'accueil plus contrasté de la laïcisation des programmes scolaires chez certains protestants, d'autant que sur 1 535 écoles protestantes que compte la France en 1881, 1 000 écoles sont

-
1. Agents Généraux-Directeurs de l'Enseignement Libre Protestant (1859-1959) : le pasteur Renous (1859-1865) ; le pasteur Armand (1865-1866) ; Rodolphe Labeille (1866-1912) ; Albert Valez (1912-1934) ; Paul Schmidt (1935-1865) ; Marc Chalamet (1944-1950) ; André Fabre (1951-1959) ; puis poste non pourvu.
 2. Paul SCHMIDT, *Bulletin de l'Enseignement Protestant*, n° 1, 15 octobre 1935, p. 13.

remises à l'État cette année-là et dans la foulée, 500 deviennent laïques³. À partir de la presse protestante de l'époque, André Encrevé explique que, certes, le peuple protestant a en général accueilli favorablement les lois Ferry, parce qu'il était républicain et qu'il approuvait, globalement, le projet de laïcisation de la société porté par les républicains agnostiques, d'origine catholique pour la plupart. Mais qu'il n'en a pas été de même par les milieux dirigeants du protestantisme et, en particulier, par les animateurs de la SEIPF. En effet, soucieux de l'instruction religieuse des enfants, ceux-ci ont fait part de leurs réserves et ils ont officiellement demandé qu'un enseignement religieux puisse être donné aux enfants dans les locaux des écoles laïques, par les ministres des différents cultes, en dehors des heures de classe et seulement à ceux des élèves dont les parents en auraient fait la demande⁴. Solution qui, comme chacun sait, n'a pas été retenue par le gouvernement. Et, dans un autre article, rédigé par Patrick Cabanel et André Encrevé, il est également précisé par ces deux auteurs que la SEIPF « n'a pas accepté sans craintes, méfiances ou arrière-pensées la vague laïcisatrice du début des années 1880 »⁵.

Ceci est confirmé par Charles Robert (1827-1899)⁶, le président de la SEIPF⁷. Dans son rapport de 1884, il présente les résultats d'une enquête sur l'accueil des lois Ferry au sein du protestantisme réformé. Celle-ci a été menée du 11 au 18 juin 1884 auprès des représentants de 400 paroisses réunies au synode officieux⁸ des Églises réformées à Nantes. À la question « Approuvez-

3. Albert VALEZ, *La Société pour l'Encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France*, Paris : La Cause, 1930, p. 12.

4. André ENCREVÉ, « Les protestants réformés face à la laïcisation de l'école au début des années 1880 », *Revue d'histoire de France*, 84, n° 212 (1998), p. 71-96.

5. Patrick CABANEL et André ENCREVÉ, « De Luther à la loi Debré, protestantisme école, et laïcité » ; dans *Histoire de l'éducation* – numéro spécial sous la direction de Patrick CABANEL et André ENCREVÉ, intitulé « Les protestants, l'école et la laïcité, XVIII^e-XX^e siècles », 110 (2006), p. 19. Dans ce numéro, voir aussi l'article de Patrick CABANEL, « De l'école protestante à la laïcité. La Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France (1829-années 1880) », p. 53-90.

6. Charles Robert a été conseiller d'État, Secrétaire Général du ministère de l'Instruction publique et conseiller du ministre de l'Instruction publique Victor Duruy (1811-1894 ; il est ministre entre 1863 et 1869). Duruy a travaillé au développement de l'instruction. La loi du 10 avril 1867 oblige, ainsi, les communes de plus de 500 habitants à entretenir une école primaire (publique ou privée) pour les filles, ce qui n'était pas encore le cas. Sa volonté d'ouvrir l'enseignement secondaire public aux filles essuya l'opposition des congrégations enseignantes et aussi, en particulier, celle de l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup (Robert, Charles, Cougny, Georges « Duruy (Jean-Victor) », *Dictionnaire des Parlements français*, Paris : Bourloton, 1889, p. 530-531).

7. Présidents successifs de la SEIPF : de 1829 à 1852, le marquis de Jaucourt ; de 1852 à 1872, François Guizot ; de 1873 à 1880, Adolphe Vernes ; de 1881 à 1892, Charles Robert ; de 1892 à 1910, baron F. de Schickler ; en 1910-1911, A. Denfert-Rochereau ; de 1912 à 1938, F. de Witt-Guizot ; de 1939 à 1952 Henry de Peyster ; de 1953 à 1962, André de Rouville ; de 1963 à 1978, Henri Blanchard ; de 1979 à 1994, Philippe Bertrand.

8. Rappelons que les synodes « officieux » ne rassemblent que la fraction orthodoxe de l'Église réformée et que les libéraux n'en font donc pas partie.

vous les lois Ferry? », la commission synodale a obtenu les réponses de 393 paroisses sur 400 interrogées, soit 93 % des Églises représentées. Parmi elles, 142, c'est-à-dire 36 %, désapprouvent ces lois et estiment indispensables le développement des écoles confessionnelles contre les écoles laïques. 137 d'entre elles, c'est-à-dire 35 %, approuvent ces lois. Quant aux 114 restantes, soit 29 %, elles ne se prononcent pas⁹. La mise en place des écoles laïques n'a donc pas fait d'emblée l'unanimité chez les protestants. Quelles sont donc les raisons qui expliquent le déclin de cette œuvre scolaire, et plus particulièrement de l'École Normale d'Instituteurs protestants de Courbevoie, entre 1882 et 1888? Pourquoi, d'œuvre de conquête, la SEIPF est-elle devenue une œuvre d'arrière-garde? Est-ce une preuve de l'approbation des idées de Ferry, alors que les dirigeants de cette société n'y étaient guère favorables à l'origine?

Cet article s'intéresse plus particulièrement à l'analyse proposée par les responsables de la politique éducative de la Société: l'analyse faite par Charles Robert, son Président de 1892 à 1910, et par le deuxième directeur de l'École Normale de Courbevoie, le pasteur Charles Samuel Gaudard (1826-1887). Ce dernier a dirigé cette École du 1^{er} avril 1864 jusqu'à sa mort en 1887. Créée en 1846 pour servir de fleuron pédagogique protestant elle a été fermée en 1888. Nous évoquerons certains témoignages parvenus au siège de la Société, envoyés par des pasteurs ou instituteurs protestants après la promulgation des lois Ferry. On se propose de le faire à partir des archives (de 1829 à 1900) et des procès-verbaux des assemblées générales (notamment entre 1881 et 1900) de la SEIPF, ainsi que des lettres envoyées à l'agent ou au président de la SEIPF à Paris contenant les éléments permettant d'établir les rapports annuels sur l'état des écoles (une sélection des liasses de 1880 à 1889). Le mémoire de bachelier en théologie présenté en 1908 par Emmanuel Charbonneau sur l'histoire de l'École Normale d'Instituteurs Protestants de Courbevoie a été consulté avec profit. Parmi les autres références bibliographiques, il convient de mentionner l'article de F. de Schickler sur la SEIPF dans l'ouvrage publié sous la direction de Frank Puaux, *Les œuvres du protestantisme Français au XIX^e siècle*, paru en 1893¹⁰; et le prospectus d'Albert Valez, *La Société pour l'Encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France*, publié en 1930¹¹. Rares sont les auteurs contemporains à s'être intéressés à cette Société fondée en 1829 et officiellement dissoute en 1994. Quatre d'entre eux doivent néanmoins être mentionnés. Ceux de: Patrick Cabanel (déjà cité) publié en 2006: «De l'école protestante à la laïcité. La Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants

9. Charles ROBERT, *Cinquante-quatrième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 3 mai 1884, Paris: Maréchal et Montorier, 1884, p. 27.

10. Frank PUAUX, *Les œuvres du protestantisme Français au XIX^e siècle*, Paris: Comité protestant français, 1893, p. 318-327.

11. Albert VALEZ, *La Société pour l'Encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France*, Paris: La Cause, 1830.

de France (1829-années 1880)¹²»; Pierre Bolle, dont la recherche sur l'École Modèle de Mens évoque la période charnière de 1882¹³; Jean-Claude Vinard, qui a soutenu en 2000 à la Faculté de théologie de Montpellier un mémoire de maîtrise en théologie sur «*Les écoles primaires protestantes en France de 1815 à 1885*¹⁴»; et d'Isabelle Oleckhnovitch qui, dans «Les écoles protestantes en France de 1815 à 1880», tire ses sources de ce mémoire¹⁵. Sur la question de la réception de la laïcisation de l'école par les réformés dans les années 1880, rappelons l'article (déjà cité) publié en 1998 par André Encrevé¹⁶.



La maison du directeur de l'École Normale d'instituteurs protestants en 1887,
42-44 rue de Colombes à Courbevoie

-
12. Patrick CABANEL, «De l'école protestante à la laïcité», art. cit. n. 5.
 13. Pierre BOLLE, «Les écoles populaires, le modèle protestant, la formation des instituteurs au XIX^e siècle», Instruire le peuple. Éducation populaire et formation professionnelle dans la France du sud-est de l'Italie du Nord, XVIII^e-XX^e siècles, *Actes du Colloque international de Saint-Martin-d'Hères*, 6-7 octobre 1989, p. 149-160.
 14. Jean-Claude VINARD, *Les écoles primaires protestantes en France de 1815 à 1885*, mémoire de maîtrise, Institut protestant de théologie, Montpellier, 2000.
 15. Isabelle OLECKHNOVITCH, «Les écoles protestantes en France de 1815 à 1880», *Théologie Évangélique* 6-1 (2007), p. 29-37.
 16. André ENCREVÉ, «Les protestants réformés face à la laïcisation de l'école au début des années 1880», *Revue d'histoire de France*, 84, n° 212 (1998), p. 71-96.

En évoquant le contexte dans lequel ont été créées la SEIPF, puis l'École Normale de Courbevoie, et comment certains instituteurs ont vécu le passage aux lois Ferry en France, nous montrerons que le combat de l'école protestante a changé d'« ennemi » au fil du XIX^e siècle. En nous appuyant principalement sur les témoignages de Charles Robert, président de la SEIPF de 1892 à 1910, et de Charles Gaudard (1826-1887), deuxième directeur de l'École Normale de Courbevoie du 1^{er} avril 1864 à 1887, nous analyserons l'évolution de la réception des lois Ferry par cette Société, et par l'École Normale d'instituteurs pour expliquer les raisons de leur déclin et de leur disparition après 1881/1882. Nous tenterons aussi de voir si la fraction orthodoxe (ou évangélique¹⁷) et la tendance libérale de l'Église réformée ont eu des réactions différentes face à la mise en application des lois de laïcisation des écoles publiques.

La Société pour l'encouragement de l'Instruction primaire parmi les protestants de France

La création de la SEIPF: contexte et principes

Nos précédents travaux ont montré comment la SEIPF, fondée sous la Restauration le 2 mai 1829 et déclarée d'utilité publique presque dans la foulée, le 5 juillet 1829, avec l'appui du ministre Antoine Lefèvre de Vatimesnil (1789-1860), a été créée pour étendre l'action éducative des premières Écoles du Dimanche françaises ouvertes dès le 7 août 1814¹⁸. Après un siècle de bannissement du protestantisme en France (1685-1787) – suivi par les événements de l'époque révolutionnaire –, dans le but de contribuer à l'édification d'une Église renaissante les Écoles du Dimanche s'étaient vues dans l'obligation d'apprendre à lire aux jeunes protestants que leurs parents disséminés sur un vaste territoire rechignaient à confier à des instituteurs catholiques souvent membres de congrégations catholiques par crainte du prosélytisme. Mais pour scolariser les jeunes protestants plus d'un jour par

-
17. Faut-il parler de tendance « évangélique » ou de tendance « orthodoxe » ? La plupart des membres de cette tendance utilisent le terme « évangélique » (voir, par exemple, le nom donné à l'*Union nationale des Églises réformées évangéliques*, fondée en 1906 après le vote de la loi de séparation des Églises et de l'État) et ce sont plus souvent leurs adversaires libéraux qui les qualifient d'« orthodoxes ». Mais il est vrai que certains d'entre eux se désignent aussi sous le vocable d'« orthodoxes ». Les deux vocables étant en usage, dans cet article nous parlerons donc de tendance « orthodoxe ».
18. Anne RUOLT, « L'École Républicaine est-elle fruit des idées et de valeurs protestantes ? », *Recherches en Éducation* 14 (2012), p. 110-127 ; *L'école du dimanche en France au XIX^e siècle. Pour croître en grâce et en sagesse*, Paris : L'Harmattan, 2012 ; « Pourquoi les Écoles du dimanche en France au XIX^e siècle ? Une autre façon d'être protestant et laïc en France » ; Robert DARRIGRAND (éd.), *Conférence : Sur le chemin de la laïcité*. Pau/Orthez : CEPB, Musée Jeanne d'Albret, p. 19-62.

semaine, aider les écoles existantes et en fonder d'autres, il fallait créer une Société religieuse qui lui soit dédiée. La veille de la fondation de la SEIPF, le pasteur François Martin fils, spécialiste de l'éducation mutuelle, tirait du rapport Soulier (1828) ces chiffres, pour les écoles primaires protestantes: « Dans 85 Églises consistoriales réformées, formant 426 Églises particulières, il n'y a que 345 écoles reconnues, 256 instituteurs et institutrices suivent l'ancienne méthode, 89 ont adopté la méthode de l'enseignement mutuel¹⁹ ».

La SEIPF est fondée et dirigée par un comité de notables protestants. Un minimum de dix francs est exigé pour devenir membre de la Société, ce qui est déjà un « sacrifice » trop grand pour un pasteur selon la lettre du pasteur Frédéric Chrétien Kampmann, de Wangen (Bas-Rhin). Âgé de 78 ans et ayant dix enfants, il répond le 12 octobre 1829 au prospectus reçu: « [...] qu'attendre de pasteurs qui, sur la modicité de leurs revenus, ont de la peine à soutenir leurs familles? Je doute qu'aucun de mes confrères soit à même de faire le sacrifice annuel de dix francs, pour devenir membre de votre société honorable²⁰ ». À cette époque, un pasteur concordataire d'une petite ville gagnait normalement 1 000 francs par an²¹.

Le marquis Arnail François de Jaucourt (1757-1852), premier président de la SEIPF, explique dans le *prospectus* de 1829 les raisons de la création de la Société et précise son rapport à la religion²². L'occasion et les buts de la SEIPF se résument en trois points:

- Les notables, à l'initiative de cette Société, justifient leur choix de fonder des écoles confessionnelles par leur soumission à la loi. En effet, la première charte scolaire, du 29 février 1816, qui institue trois brevets de capacité pour les instituteurs (art. 11) ainsi que la gratuité du primaire pour les élèves de familles modestes (art. 14), organise la surveillance des écoles en séparant les écoles catholiques des écoles protestantes.
- Il s'agit de favoriser la scolarisation des enfants de familles protestantes que leurs parents refusent d'envoyer dans une école tenue par un instituteur catholique, par crainte du prosélytisme.
- La Société a également la volonté de fonder, partout où ce sera possible, des écoles mixtes quant à la religion (et non au sexe). L'ordonnance du

19. François Martin fils, *Rapport des séances préparatoires des notables protestants des 17 et 24 avril 1829*, Ms (BPF SEIP 017Y/1/1).

20. Frédéric Chrétien KAMPMANN, *Lettre au Président de la SEIPF*, Wangen, le 12 octobre 1829, Ms (SHPF, 017).

21. André ENCREVÉ, « Le budget des cultes protestants à l'époque concordataire », in Jean-Michel LENIAUD (éd), *Le budget des cultes*, Genève: Droz, 2007, p. 20.

22. Arnail-François marquis de JAUCOURT, *Lettre introductive au prospectus de la SEIPF*, Paris, 1829, p. 4-5 (BPF, SEIPF 017Y).

21 avril 1828 autorise les instituteurs qui en font la demande à enseigner aux élèves de différentes confessions dans une même école de garçons (art. 13) comme de filles (art. 21). Cette volonté de fonder des écoles mixtes explique pourquoi, en 1833, au moment où le projet de loi Guizot sur l'enseignement est discuté, la SEIPF se demande si sa mission n'est pas terminée²³. Rappelons que François Guizot (1787-1874²⁴) est un des co-fondateurs de la SEIPF²⁵ et son président de 1852 à 1872.

Mais le deuxième rapport du 16 avril 1831 évoque déjà une division du comité sur la question de la séparation ou non des deux formes d'instruction : universelle et religieuse. Les pragmatiques voient difficilement comment créer suffisamment d'écoles protestantes en France où les huguenots forment une minorité disséminée. Pour les autres, plus idéalistes, les valeurs doivent primer. Pour qu'elle soit salutaire, il faut selon eux que l'instruction primaire s'appuie sur la religion²⁶. De plus, les responsables des écoles de la Confession d'Augsbourg de Strasbourg sont particulièrement réticents aux écoles mixtes²⁷. Et la loi Falloux (1850) ranime les craintes de voir l'hégémonie des écoles catholiques nombreuses et gratuites supplanter les écoles mixtes et contraindre tous les parents à y scolariser leurs enfants²⁸.

En effet, pour les responsables de la SEIPE, l'instruction religieuse est toujours allée de pair avec l'instruction universelle. Ils ne partagent donc pas les vues de Ferdinand Buisson – exposées il est vrai beaucoup plus tard (1900) et dans un tout autre contexte intellectuel et politique –, pour qui la religion est « la fleur du printemps de l'humanité²⁹ », et selon lequel l'avenir « trouvera sans doute qu'il y a assez de vérité et assez de poésie dans les trésors de l'art et de la science, qui sont à elle, pour n'avoir pas besoin d'en chercher ailleurs par les procédés rudimentaires d'autrefois³⁰ ».

23. Ch. ROBERT, *op. cit.*, 1883, p. 13.

24. François Guizot (1787-1874) a été ministre de l'instruction publique du 11 octobre 1832 au 10 novembre 1834, puis du 18 novembre 1834 au 22 février 1836 et du 6 septembre 1836 au 15 avril 1837. 23^e Président du Conseil des Ministres du 18 septembre 1847 au 24 février 1848.

25. En 1833, Guizot devient le vice-président de la SEIPF puis, de 1852 à 1872, il succède comme président au marquis de Jaucourt.

26. Arnail-François marquis de JAUCOURT, *Deuxième rapport de la SEIPF*, Paris le 26 avril 1831, p. 22-23.

27. André ZWEYACKER, « Guizot et l'enseignement primaire protestant », *Actes du colloque F. Guizot*, 22 au 25 octobre 1974, Paris : SHPE, 1976, p. 82.

28. Arnail-François marquis de JAUCOURT, Laurent MONTANDON, Charles d'ALDEBERT *lettre au Président du Consistoire de Paris*, 16 août 1849, p. 2.

29. Ferdinand BUISSON, *La religion, la Morale et la Science : leur Conflit dans l'Éducation contemporaine, Quatre conférences faites à l'aula de l'Université de Genève en avril 1900*, Paris : Fischbacher, 1900, p. 13.

30. F. BUISSON, *ibid.*, p. 139.

En effet, la première circulaire du Comité pour l'encouragement des Écoles du Dimanche affirme – opinion la plus courante à l'époque – que « le bonheur des individus et la prospérité des peuples » sont les fruits des progrès atteints par l'enseignement primaire et l'enseignement religieux « intimement liés³¹ ». En 1852, François Guizot, alors président de la SEIPF, soutient que « l'instruction n'est rien sans l'éducation... et l'éducation n'est pas sans la religion³² ». Louis-Frédéric François Gauthey (1795-1864), premier directeur de l'École Normale de Lausanne puis de Courbevoie, confirme cette ligne : « Le développement de la pensée hors de Dieu conduit à des abîmes ; avec Dieu et en Dieu, elle a sa règle sûre, son aliment et sa lumière³³ » ; il reprend là ce qu'il affirmait déjà quand il était en Suisse : « La culture religieuse est la seule qui puisse donner quelque liberté solide aux nations³⁴ ». Au moment où les lois Ferry sont promulguées, le professeur Frédéric Lichtenberger (1832-1899)³⁵, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, dit regretter la suppression de l'enseignement religieux dans nos écoles communales à la fois comme chrétien, comme Français et comme républicain³⁶. Cela ne veut pas dire qu'au début des années 1880 il refuse la laïcité de l'État. Mais il envisage la laïcité sous les traits d'une « laïcité conviviale », s'accordant avec John Locke (1632-1704)³⁷ et maintenant la nécessité de la foi en un Dieu pour fonder la morale. Mais s'oppose à la « laïcité intégrale » et au concept de « neutralité » stricte qui tend à ignorer les religions dans la sphère publique³⁸. On le voit, plutôt que de parler – comme le font certains – « du protestantisme », il s'agit plutôt « d'un certain protestantisme³⁹ » qui a œuvré à l'établissement de l'école de Ferry.

31. Baron Auguste de STAËL, *Circulaire*, Comité pour l'encouragement des Écoles du Dimanche, 1^{er} mai 1826.

32. François GUIZOT, *Vingt-deuxième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 1^{er} mai 1852, Paris : Maréchal et Montorier, 1852, p. 12.

33. Louis-Frédéric François GAUTHEY, *De l'éducation ou principes de pédagogie chrétienne*, t. I, Paris : Meyrueis, 1854, p. 537.

34. Louis-Frédéric François GAUTHEY, *De l'École Normale du canton de Vaud, depuis sa fondation en 1833 jusqu'à aujourd'hui*, Lausanne : M. Ducloux, 1839, p. 195.

35. Luthérien alsacien, Frédéric Lichtenberger est professeur à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg en 1870. Il se fixe à Paris après l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Allemagne. En 1877 il devient le premier doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris nouvellement créée.

36. Frédéric LICHTENBERGER, *Rapport AG Société des Écoles du Dimanche*, 30 avril 1882, p. 25-29.

37. John LOCKE, *Lettre sur la tolérance*, Jean Le Clerc (trad.), Paris : Garnier-Flammarion, 1686/1710/1992, p. 28.

38. Jean BAUBÉROT, « Sécularisation, laïcité, laïcisation », *Empan* 90-2 (2013), p. 31-38, « Une laïcité conviviale », « Du convivialisme comme volonté et comme espérance », *Revue du Mauss* 43-1 (2014), p. 191-202.

39. Jean BAUBÉROT, *La laïcité, quel héritage ? de 1789 à nos jours*, Genève, Labor et Fides, 1990, p. 77.

L'École Normale de Courbevoie : contexte et principes

Si la province est la terre de mission privilégiée de la SEIPF – comme le rappelle Édouard Borel : « Cette institution ne fait rien pour les écoles de Paris, toutes ses ressources sont destinées aux départements »⁴⁰ –, cette Société s'est tout de même engagée dans la création des deux Écoles Normales à Paris. L'École Normale d'instituteurs de Courbevoie et celle d'institutrices de Boissy Saint-Léger. Ces deux Écoles « d'élites » sont destinées à former, au niveau national, des maîtres(ses) protestant(e)s, et à remédier aux manques d'Écoles Normales protestantes en province. La nécessité de créer une École Normale figure, d'ailleurs, dès le rapport de la réunion préparatoire à la création de la SEIPF⁴¹. Et si le prospectus de la SEIPF affirme qu'il faudra évaluer la nécessité de créer des Écoles Normales, cela tient au mode d'éducation retenu. En effet, François Martin fils avait été le premier propagateur du modèle d'enseignement lancastérien⁴² au sein de la Société d'instruction élémentaire à Paris⁴³, et son promoteur en France. La SEIPF a été moins exclusive; elle a favorisé le modèle qui apparaissait le plus approprié en fonction du contexte⁴⁴.

Des Écoles Normales existaient en France avant la fondation de la SEIPF. P. Ablertini parle de façon générale de 47 Écoles Normales en France en 1828, la première d'entre elles ayant été fondée en 1810 à Strasbourg par le Préfet Lezay Marnésia⁴⁵. Le rapport du pasteur Albert Valez, agent général de la Société, cite plusieurs Écoles Normales protestantes⁴⁶ antérieures à celle de Courbevoie, mais précise leur taille modeste, avec 7 ou 8 élèves. « L'une, dit-il, fondée en 1822 par le pasteur Henri Jacquet (1788-1867) dans le village de

40. Édouard BOREL, *Statistique des associations Protestantes religieuses et charitables de France suivie d'un tableau des lieux de culte, écoles, et de toutes les Églises protestantes de Paris*, Paris : Maréchal, 1864, p. 24.

41. François MARTIN fils, *Rapport de la séance préparatoire des Notables Protestants du 17 avril et du 24 avril 1829*, Ms, p. 2 (SHPE, 017Y).

42. La paternité de ce modèle est attribuée par les uns au quaker Joseph Lancaster (1778-1838), par les autres à l'anglican André Bell (1753-1832). La méthode consiste dans un enseignement par les pairs au sein de groupes dirigés par des moniteurs ou des monitrices et non des maîtres.

43. Rue Saint-Jean-de-Beauvais, puis transférée dans des locaux plus appropriés le 1^{er} septembre 1815, Lazare F. et L. (2003) « Beauvais rue Jean de », *Dictionnaire historique des rues et monuments de Paris, 1855 Avec les plans des 48 quartiers*. Paris, Maisonneuve et Larose, p. 201. François MARTIN fils, « Rapport sur la nouvelle école élémentaire, fait le 9 août 1815 », *Journal de l'Éducation*, octobre-mars 1815, p. 48-50.

44. Arnail-François marquis de JAUCOURT, *Prospectus de la SEIPF*, Paris, 1829, p. 7 (BPE, SEIPF 017Y).

45. Pierre ALBERTINI, *L'école en France, XIX^e-XX^e siècle*, Paris : Hachette, 1992, p. 39.

46. Voir en annexe la liste chronologique des Écoles Normales protestantes non fondées par la SEIPF, recensées au XIX^e siècle, à partir des annuaires protestants, rapports de la SEIPF et archives de la SEIPF.

Glav, au pays de Montbéliard; l'autre par Félix Neff (1797-1829), l'« apôtre des Hautes-Alpes », en 1823, à Mens, en Dauphiné⁴⁷ ».

C'est en 1845 que, par l'Édit du Roi Louis-Philippe, la SEIPF est habilitée à acheter un terrain pour y établir une École d'instituteurs avec un internat. Narcisse-Achille de Salvandy (1795-1856), ministre de l'Instruction publique, y précise que le directeur devra être détenteur d'un brevet d'instituteur supérieur⁴⁸. Avec le pasteur vaudois Louis-Frédéric François Gauthey (1795-1864)⁴⁹ – ami du pasteur Alexandre Vinet (1797-1847), et touché comme lui par le vent du Réveil – pour premier directeur de cette école de 1846 à 1864, c'est le courant des protestants orthodoxes qui dirige l'enseignement à Courbevoie. Bien que majoritaire à partir des années 1860⁵⁰, ce courant n'est pourtant pas seul. En effet, dès les années 1850 dans l'Église réformée une assez vive querelle oppose la tendance orthodoxe et la tendance libérale.

Très importante pour la vie de l'Église réformée dans les années 1850-1880, cette querelle l'est moins pour ce qui concerne l'application des lois Ferry dans les années 1880-1900, qui nous occupe ici. En effet si, par exemple, Guizot président de la SEIPF de 1852 à 1872 est bien l'une des figures les plus connues de la tendance orthodoxe, Fernand de Schickler, membre du Comité de la SEIPF et son président en 1910-1911, est l'un des principaux animateurs de la tendance libérale dans les dernières décennies du XIX^e siècle. Certes, on remarque souvent que Ferdinand Buisson, proche collaborateur de Jules Ferry, a joué un rôle très important au ministère de l'Instruction publique dans les années 1880 et 1890. Mais Buisson n'est pas du tout représentatif de la tendance libérale de ces années. Il est beaucoup trop extrémiste pour cela⁵¹, et il n'a qu'une influence très faible non seulement sur l'ensemble des protestants français, mais encore sur la tendance libérale de l'Église réformée de cette époque. D'autant plus qu'à partir des années 1880, la plupart des libéraux français sont des modérés. Il nous faudra cependant tenter de voir si ces divisions ecclésiastiques se retrouvent dans les jugements portés lors de la mise en application des lois Ferry.

47. Albert VALEZ, *La SEIPF*, La Cause, 1930, p. 4 (BnF D2 20140, BPF 20 542 / 10, SEIPE, 017Y).

48. Narcisse-Achille de SALVANDY, « Ordonnance royale signée au Palais des Tuileries le 27 mars 1845 », autorisant la SEIPF à acquérir une propriété à Courbevoie pour y établir une École normale et un pensionnat », Imprimé (BPF, 017Y boîte 49/22).

49. Anne RUOLT, *Louis-Frédéric François Gauthey (1795-1864), pasteur et pédagogue*, Paris: L'Harmattan, 2013.

50. André ENCREVÉ, *Protestant Français au milieu du XIX^e siècle, les réformés de 1848 à 1870*, Genève: Labor et Fides, 1986, p. 1057.

51. Consulter à ce propos Patrick CABANEL, *Ferdinand Buisson père de l'école laïque*, Genève: Labor et Fides, 2016.

Des Écoles protestantes, entre prosélytisme catholique et libre-pensée

L'enseignement biblique étant cardinal pour les protestants depuis la Réforme, dans la première partie du XIX^e siècle les fondateurs de la SEIPF justifient l'utilité des écoles protestantes comme un moyen de soustraire les enfants au prosélytisme des maîtres catholiques. Les parents protestants souvent «préfèrent l'ignorance à l'erreur», décidant de ne pas scolariser leurs enfants plutôt que de confier leur instruction primaire à des enseignants catholiques, redoutant le prosélytisme⁵². Le pasteur Armand, rapporteur et agent général de la SEIPF, cite cet exemple pour justifier la création d'écoles protestantes, seul moyen de contrecarrer les effets néfastes des atteintes à la liberté de conscience dont les protestants affirment être victimes. Il l'exprime en ces termes en 1866 :

Il nous faut des écoles protestantes. Pour comprendre l'urgence et la grandeur de nos besoins à cet égard, il suffit d'avoir été soi-même témoin du déchirement d'une mère obligée de parer sa fille pour des fêtes et des cérémonies qu'elle condamne, sous peine de la voir ignominieusement chassée du seul lieu où quelques leçons puissent lui être données. Il suffit de penser que dans une commune de 1 100 habitants, par exemple, les enfants de 500 protestants n'auront le plus souvent à choisir qu'entre l'ignorance et l'erreur. Or ce ne sont pas là les chemins qui mènent à l'Évangile : ignorants, ils sont réfractaires à tous nos moyens humains de réveiller leur foi ; et quand les premières idées ont été faussées, quand le sentiment religieux a pris son premier essor sous une influence fâcheuse, le travail de l'évangélisation est double : avant d'édifier il faut démolir ; mais l'âme s'identifie si bien avec ses premières impressions que souvent elle veut les garder, alors nous avons des catholiques ; d'autres fois, elle vole elle-même en éclats sous le marteau qui ne s'attaquait qu'à la superstition et nous avons des incroyants incurables⁵³.

Selon le pasteur Arnaud, donc, pour les protestants en 1866 les écoles mixtes sont trop souvent synonymes de mise sous l'autorité des commissions de surveillances à majorité catholique, et quand tel n'est pas le cas elles poussent à l'indifférence religieuse. Or c'est ce que dénonce déjà le rapporteur de la SEIPF en 1843 lors de l'assemblée générale. Il parle de ces écoles en termes de «fléaux», tout en comprenant le ressort de «patriotisme» et de «tolérance» qui a prévalu dans leur mise en place, puis conclut : «Nos coreligionnaires y achètent l'instruction littéraire aux dépens de leur croyance. Il nous faut donc des établissements séparés⁵⁴».

52. Pasteur Eugène ARMAND, Pasteur (rapporteur, agent général de la Société), *Trente-septième rapport de la société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France*, Paris : Maréchal, 1866, p. 23.

53. *Ibid.*

54. Le marquis de JAUCOURT, Président de la SEIPF, *14^e Rapport de la SEIPF, tenue le 6 mai 1843*, Paris : SEIPF, 1842-1843, p. 12 (BPF T557/1).

Après les lois Ferry, selon les dirigeants de la SEIPF c'est davantage la préservation contre la libre-pensée qui justifie les Écoles protestantes. Ils s'accordent en cela avec Guizot qui affirme dès 1861 que le nouvel « ennemi » n'est plus le catholicisme mais le matérialisme, le panthéisme, le rationalisme et le scepticisme⁵⁵. Opinion partagée par une partie des correspondants de la SEIPF dont les lettres sont utilisées pour établir les rapports annuels de la Société. Ainsi, par exemple, on peut lire en 1888 dans une lettre du pasteur Daniel Blanc, de Tarbes :

À Tarbes, nous avons besoin d'avoir une école confessionnelle. C'est là que nous groupons les enfants des militaires de la garnison et des ouvriers de l'arsenal de notre culte. Ils y reçoivent l'enseignement religieux qu'il serait impossible sans cela de leur donner d'une manière complète et suivie. Ils y sont placés en outre sous la meilleure influence morale. Ils y apprennent enfin une instruction solide et si bien appréciée dans notre ville que plusieurs familles catholiques n'hésitent pas à nous envoyer leurs enfants. Mlle Julia Brun, notre chère institutrice, s'occupe de sa classe avec un zèle qui est au-dessus de tout éloge⁵⁶.

Opinion confirmée en 1889 par l'évangéliste G. Maneille en poste à Thiers, dans le Puy de Dôme. Après 1881 dit-il, par crainte de l'influence anti-religieuse certains parents catholiques ont préféré l'influence de l'école protestante à celle de l'école publique, et payer un écolage, plutôt que d'envoyer leurs enfants à l'école laïque gratuite. En ajoutant que : « tous les protestants de Thiers sont tous ou à peu près tous sorti du catholicisme », Maneille témoigne de la dynamique d'évangélisation des protestants en direction des catholiques⁵⁷. Ces témoignages sont révélateurs de la finalité de cette école protestante : non seulement donner une instruction générale aux enfants des protestants, mais encore faire œuvre d'évangélisation auprès de familles catholique, et, évidemment, favoriser l'instruction religieuse telle que les protestants la comprennent. Citons quelques autres exemples.

À Fontgillande, un petit hameau dans les Alpes, le pasteur mesure la différence qu'il y a entre ses catéchumènes instruits à l'école laïque et ceux fréquentant l'école protestante libre⁵⁸. À Alès (alors orthographié « Alais »), dans les Cévennes, depuis la laïcisation de l'école, le pasteur a relevé une diminution inquiétante du nombre de garçons venant au cours d'instruction religieuse. C'est ce qui est à l'origine de l'ouverture, en octobre 1885, d'une

55. François GUIZOT, *L'Église et la société chrétienne en 1861*, Paris : Michel Levy, 1861, p. 11 et 18.

56. Daniel BLANC (Pasteur), *Lettre à la SEIPF*, Tarbes, le 15 novembre 1888, Ms (BPF 017Y, 18, 1888).

57. G. MANEILLE (Évangéliste), *Lettre à la SEIPF*, Thiers, le 21 février 1889, Ms (BPF 017Y, 18, 1889).

58. Les élèves de l'école de Fontgillarde, *Lettre de l'instituteur* à la SEIPF, Fontgillarde, le 15 mars 1889, Ms (BPF 017Y, 18, 1889).

école protestante libre de garçons dans cette ville. L'originalité de l'école réside dans la constitution d'un comité composé de laïcs, pour ne pas « susciter de difficultés avec la Municipalité » affirme le botaniste Jules de Seynes (1833-1912)⁵⁹. Mais il s'agit davantage d'un comité d'œuvre destiné à financer l'école sans être directement dépendant des pasteurs et du conseil de l'Église⁶⁰. Le prospectus, qui insiste sur l'objectif de faire réussir les enfants aux examens et concours, ajoute ce verset biblique : « L'homme ne vit pas de pain seulement », puis précise :

Il [l'homme] a besoin d'être fortifié dans le sentiment du devoir, d'être aidé et consolé dans les épreuves et les difficultés de la vie pour ne pas céder au découragement ou aux entraînements coupables. Aussi, les Fondateurs et le Directeur de l'École ont à cœur d'ajouter à l'enseignement primaire le bienfait d'une éducation chrétienne, afin d'assurer aux parents soucieux de l'avenir de leurs enfants, la seule garantie efficace, celle des principes religieux, qui ont fait de nos pères des hommes vraiment dignes de ce nom⁶¹.

C'est la place à donner à l'enseignement religieux qui fait la différence entre cette école et l'école publique laïque. C'est lui qui doit présider au développement moral et religieux des enfants, nécessaire pour former des hommes « complets ». Cela se présente sous la forme d'un culte très simple. Une lecture biblique et une prière sont faites par l'instituteur. Celui-ci enseigne l'histoire Sainte et veille à la suite à donner aux leçons du catéchisme du Jeudi et de l'École du Dimanche. Au moment où l'école est fondée, c'est seulement une caution morale que Seynes demande à la SEIPF.

La correspondance du pasteur Guillaume Le Coat (1845-1914)⁶², ancien élève de Courbevoie, devenu baptiste et fondateur de la *Mission Évangélique Bretonne* (MÉB) à Tremel, illustre l'engagement de la SEIPF au-delà des seules Églises réformées. Le Coat demande de l'aide au président de la SEIPF pour les deux seules écoles évangéliques de Bretagne qui sont une « pépinière » pour

59. Jules de Seynes, 15 rue de Chandelles, *Lettre au président de la SEIPF*, Paris, le 20 janvier 1885, Ms (BPF 017Y, 17, 1885).

60. Président : Martel, président du tribunal de commerce, membre du consistoire ; Secrétaire-trésorier : Maurin, de la banque Saltet et C^{ie} ; E. Bormal, membre du Consistoire ; Arnalri, diacre ; J. de Seynes, propriétaire à Alais se portant financièrement garant. Un comité de Dames est chargé de la visite des familles, de tout ce qui concerne les soins matériels à donner aux enfants et en partie des recouvrements des fonds nécessaires. Le directeur de l'école est M. Boissot, ancien directeur de l'orphelinat Marie à Marseille, sa femme est institutrice « ce qui permettra de compléter le groupe scolaire à moindres frais si le besoin s'en faisait sentir ». Une subvention identique à celle donnée à l'école catholique est donnée par la Compagnie des Charbonnages (2 Fr/mois/enfant). L'école est payante, 2Fr/mois/ enfant ou 3f/mois pour 2 enfants de la même famille.

61. Circulaire, *École protestante de garçons à Alais*, Alais : A. Bruguierolle, 1885, imprimé (BPF 017Y, 17, 1885).

62. Jean-Yves CARLUER, « Guillaume Le Coat (1845-1914) », blog scientifique, *Les Protestants bretons*, <http://protestantsbretons.fr/protestants/guillaume-le-coat/> [consulté le 7/09/2016].

l'Église selon l'expression attribuée à Luther. Il plaide sa cause en mettant en avant le facteur de réussite religieuse de ces écoles, et égraine combien d'élèves sont à présent engagés dans la propagation de l'Évangile comme instituteurs, évangélistes ou colporteurs. Il cite un missionnaire en cours d'études à l'institution Guinness à Londres, mais aussi M. Guiton œuvrant à l'asile Lambrecht à Courbevoie. Un ancien élève est évangéliste à Brest sous l'autorité de la MÉB. Un autre est directeur de la voiture biblique, etc.⁶³

Si nous confirmerons plus loin, avec d'autres témoignages, que les protestants ont encore continué à souffrir des effets de la domination catholique après 1881, le glissement d'un « ennemi » (le catholicisme) vers un autre (la libre pensée) atteste toute l'importance que donnait la SEIPF à l'enseignement religieux. La Société ne peut pas concevoir une éducation solide sans elle. C'est cette volonté qui avait déjà conduit Gauthey, en 1845, à démissionner de sa fonction de premier directeur de l'École Normale du Canton de Vaud, craignant, comme 150 autres pasteurs, de perdre sa liberté une fois les Radicaux au pouvoir, ceux-ci imposant de façon autoritaire leurs vues anticléricales⁶⁴.

Les deux courants en tension au sein de la SEIPF en 1882

En 1880, le rappel par le président Frédéric Cuvier du but en vue duquel la SEIPF a été créée, celui « d'aller porter l'enseignement primaire et l'enseignement chrétien à nos populations protestantes disséminées⁶⁵ », et le vibrant appel adressé aux membres de l'assemblée générale réunie, et aux Églises : « Qu'on ne laisse pas notre Société impuissante devant le péril, qu'on lui conserve, qu'on lui multiplie les moyens d'assurer à nos enfants une éducation qui en fasse à la fois de bons Français, de bons protestants et de bons chrétiens⁶⁶ » n'a pas suffi à éviter qu'il se forme deux courants dans ses rangs. En 1882, dans son rapport pour l'année 1881, Charles Robert qualifie ces deux courants en tension de « confiants » et « d'inquiets ». Les « confiants » sont ceux qui voient la loi comme un avantage pour eux. Charles Robert est de leur nombre. Les « inquiets » sont ceux qui voient la loi comme un désavantage

63. Guillaume LE COAT, *Lettre au président de la SEIPF*, Trémel, le 29 mars 1888, Ms (BPF 017Y, 18, 1888).

64. Anne RUOLT, *Louis Frédéric Gauthey, op. cit.* (voir n. 49), p. 27.

65. Règlement de la SEIPF, article 1 : « seconder les progrès de l'instruction primaire parmi les Protestants de France ».

66. Frédéric CUVIER, *AG SEIPF* 17 avril 1880, p. 18. Moins connu que son frère Georges, le naturaliste Frédéric Cuvier était aussi un éminent scientifique. Dans son *Dictionnaire de pédagogie*, Buisson salue en lui l'inspecteur de l'Académie de Paris et souligne la qualité de son ouvrage *Projet d'organisation pour les écoles primaires*, Paris : Delaunay, 1815, 92 p.

pour eux. Charles Samuel Gaudard (1826-1887), le second directeur de l'École Normale d'Instituteurs Protestants de Courbevoie est de ceux-là. Les tenants de ces deux positions au sein de la SEIPF, ont progressivement évolué jusqu'aux décisions prises en 1886 par Charles Robert précipitant la fermeture de l'École Normale de Courbevoie et avec elle l'accentuation du déclin de la Société. Cette typologie de « confiants » et « d'inquiets » a l'avantage de ne pas opposer les deux courants sur l'importance de l'enseignement religieux. C'est, d'ailleurs, cette volonté d'ancrage religieux de l'éducation qui a finalement rapproché les deux courants dans la SEIPF, mais il était trop tard, les décisions prises étaient irréversibles.

Charles Robert et les « confiants » ou optimistes, favorables à la loi Ferry en 1881-1882

Docteur en droit, Charles Robert avait été conseiller auprès du Ministre de l'Instruction publique Victor Duruy (1811-1894)⁶⁷ lorsque ce dernier tentait de réformer l'enseignement entre 1863 et 1869. En 1882, pour les « confiants » comme il les nomme, les Écoles libres confessionnelles devaient tendre à disparaître au profit des Écoles laïques. Les instituteurs protestants sont encouragés à rejoindre l'École publique, dans l'esprit de la mission de la SEIPF dont l'article 2 des statuts inclut l'action auprès des écoles d'État :

Article 2: La Société emploiera les fonds qui seront mis à sa disposition de la manière qui paraîtra la plus utile pour aider à l'amélioration des écoles existantes, à l'établissement de nouvelles écoles, et pour concourir avec les institutions publiques ou particulières à tout ce qui peut propager l'instruction primaire dans la population protestante⁶⁸.

Mais, pour rester fidèle à sa mission première – l'article premier de ses statuts lui assigne le but « de seconder les progrès de l'instruction primaire parmi les Protestants de France » –, la SEIPF a fondé en 1881 les Écoles du Jeudi, organisées en commission mixte avec la Société des Écoles du Dimanche (SED). Et elle a demandé aux instituteurs protestants d'y apporter l'instruction religieuse protestante en parallèle à leur fonction dans l'École publique laïque, pour pallier l'absence d'enseignement religieux à l'école primaire⁶⁹. Charles Robert insiste sur la nature de l'activité d'enseignement et non de culte qui caractérise ces Écoles du Jeudi : « Il s'agit bien d'une classe,

67. Pierre BOUSQUET, *Histoire de l'administration de l'enseignement en France, 1789-1981*, Paris : Droz, 1983, p. 26.

68. « Règlement de la SEIPF », 24 avril 1830 à 3 h, Paris (BPF, SEIPF, T557/ 1 et 2).

69. Charles ROBERT, *Cinquante-cinquième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 23 avril 1885, Paris : Maréchal et Montorier, 1885, p. 23.

d'un véritable enseignement⁷⁰ ». Et, comme l'affirme Noé Antoine François Puaux (1806-1895), ces écoles ont le même but que les Écoles Normales protestantes : « lutter contre l'athéisme, le nouvel ennemi⁷¹ ».

Le courant des confiants est soutenu par les familles protestantes disséminées dans des régions à majorité catholique, contrariées de devoir envoyer leurs enfants dans une école tenue par un instituteur qui ne partage pas leur religion, ou de devoir renoncer à scolariser leurs enfants. Pour eux, la laïcisation de l'école est avantageuse. Pour la SEIPF, ne plus avoir à entretenir un grand nombre d'Écoles libres représente aussi une importante économie.

Charles Robert souligne la condition *sine qua non* de la réussite de ce ralliement : le respect de la « neutralité » religieuse par tous les instituteurs. Dans le contexte souvent anticlérical de l'époque, c'est davantage le risque du militantisme athée qu'on redoute. Mais le président de la SEIPF veut croire qu'aucun des nouveaux instituteurs ne fera de propagande pour l'athéisme⁷². Sa confiance se nourrit en particulier de la conclusion du discours de Ferry qui, le 17 avril 1882, a affirmé à la Sorbonne que l'École publique s'oppose à tout fanatisme, fût-il athée :

Non, l'Université de France, qui a la charge et la responsabilité de l'application de la loi nouvelle, l'Université ne contient nullement en elle ces éléments de fanatisme à rebours, d'intolérance retournée, cet esprit sectaire d'une nouvelle espèce, qui, selon la formule en cours, aurait déclaré la guerre à Dieu ! Cet athéisme violent et provocant, s'il existe quelque part, ce n'est ni dans nos programmes, ni dans nos écoles, ni dans nos tendances. L'Université est ouverte à toutes les philosophies, mais elle est fermée à tous les fanatismes⁷³.

Charles Robert encourage cependant les Églises protestantes à faire tous les efforts nécessaires pour fonder et entretenir des Écoles libres, là où se manifeste un « esprit hostile aux croyances protestantes » mettant « en péril le protestantisme⁷⁴ ». Les Écoles Normales protestantes sont aussi exhortées à former de « bons instituteurs » pour donner à l'École publique de « bons

70. Charles ROBERT, *Cinquante et unième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 7 mai 1881, Paris : Maréchal et Montorier, 1881, p. 26.

71. Noé Antoine François PUAUX, *Cinquante-cinquième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 23 avril 1885, Paris : Maréchal et Montorier, 1885, p. 46-47.

72. Charles ROBERT, *Cinquante-deuxième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 29 avril 1882, Paris : Maréchal et Montorier, 1882, p. 16.

73. Jules FERRY, « Discours prononcé par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts lors de la Réunion des délégués des Sociétés Savantes le 15 avril 1882 », *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne, du 12 au 15 avril 1882*, Paris, Plon, 1882, p. 41-53, cité par Charles ROBERT, *Cinquante-deuxième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 29 avril 1882, Paris : Maréchal et Montorier, 1882, p. 17.

74. Ch. ROBERT, *op. cit.*, 1882, p. 24.

maîtres», ni cléricaux, ni antireligieux, et contribuer à la formation des maîtres que l'État ne peut instruire en nombre suffisant.

Samuel Gaudard et les « inquiets » ou pessimistes, défavorables à la loi Ferry en 1882

Pasteur formé à Lausanne, marqué par les idées du Réveil, Samuel Gaudard est le gendre du pasteur Gauthey, le premier directeur de l'École Normale de Courbevoie, lui aussi de sensibilité revivaliste. Les « inquiets », selon la terminologie de Charles Robert, dont Gaudard fait partie, voient les lois Ferry comme une menace non seulement pour les écoles de la SEIPF, mais encore pour les valeurs chrétiennes qu'elles veulent incarner et transmettre aux enfants⁷⁵. Ce courant recommande de se détourner des écoles publiques laïques et encourage le développement des Écoles libres protestantes où l'instruction profane n'est pas dissociée de l'éducation fondée sur la foi chrétienne. Parmi les tenants de cette position, on compte les familles habitant des régions à majorité protestante, et qui envoient leurs enfants dans une école publique protestante ou mixte tenue par un instituteur protestant. Pour eux, la laïcisation de l'école est synonyme de perte, et de rupture avec une tradition éducative huguenote.

Pourquoi une telle position de la part du directeur de l'École Normale de Courbevoie? Gaudard ne « croit pas » au concept de « neutralité ». Dans son exposé intitulé « De la situation actuelle des Écoles primaires protestantes en France », présenté au Synode particulier (officieux) de la III^e circonscription, réuni à Paris le 16 mai 1883, il lance : « Non, l'école ne peut pas rester neutre ; je ne connais pour ma part qu'un seul endroit où la neutralité règne sans partage, c'est le cimetière⁷⁶ ! » Gaudard anticipe aussi des « pertes » dans le fonctionnement de l'École Normale de Courbevoie. En 1882, il s'interroge dans son rapport sur l'École Normale de Courbevoie : « Oui, le passé est beau ; il peut nous inspirer un légitime orgueil... mais que nous réserve l'avenir ? Dieu le sait⁷⁷ ».

Le ralliement du courant des « confiants » à celui des « inquiets » entre 1882 et 1888

Quatre éléments conduisent progressivement le courant des « confiants » à rallier celui des « inquiets » et à encourager le développement des Écoles libres protestantes.

75. Charles Samuel GAUDARD, *Trente-cinquième rapport de l'École Normale Protestante de Courbevoie*, rencontre tenue à Paris le 29 avril 1882, Paris : Maréchal et Montorier, 1882, 50-57.

76. Charles Samuel GAUDARD, *Trente-sixième rapport de l'École Normale Protestante de Courbevoie*, rencontre le 12 avril 1883, Paris : Maréchal et Montorier, 1883, p. 17.

77. Ch. S. GAUDARD, *op. cit.*, 1882, p. 51.

Dès 1881, déception due au non-respect de la neutralité

Redouté dès 1881, le non-respect de la neutralité a très tôt fragilisé le courant des « confiants ». En 1882, Charles Robert évoque par exemple le cas de l'instituteur Vinclair, évincé de son poste en 1881 par le maire de Nérac ; selon ce dernier, l'école étant devenue laïque les pères de famille catholique seraient embarrassés de devoir confier leurs enfants à un instituteur protestant⁷⁸. Essuyant un refus pour les mêmes raisons dans un village voisin, l'instituteur en est venu à solliciter un poste en Kabylie. L'intervention de la SEIPF auprès du ministre Paul Bert (1833-1886) lui permet de trouver un poste sans devoir « s'exiler pour cause de religion et d'enseignement laïque », selon les termes de Robert⁷⁹. Notons, cependant que si cet exemple illustre les abus, il montre aussi la détermination des instituteurs protestants à continuer à exercer leur métier, mais également la volonté de l'État d'offrir un poste aux instituteurs protestants sans contrarier la décision d'un maire.

En 1885, Charles Robert déplore : « On nous avait promis la neutralité de l'école primaire obligatoire et laïque. En réalité, dans un très grand nombre de villes et de communes, cette neutralité n'existe pas. Les Français ne sont pas tous égaux devant la loi du 28 mars 1882⁸⁰ ». Le baron Ferdinand de Schickler (1839-1909) qui présidera la SEIPF après Robert, le confirme. En 1893, il constate que dans certains milieux, « c'est la prière catholique que répètent tous les enfants de cette école *neutre* », et il constate l'existence d'un courant « hostile » à toute religion⁸¹. À Paris, la SEIPF ne peut que relayer les doléances auprès des autorités nationales pour demander l'application de la loi. L'intervention directe de la SEIPF auprès du ministère est le recours régulièrement utilisé pour faire connaître les difficultés et tenter d'y remédier. La SEIPF a encore ses « entrées » dans les circuits ministériels et au Sénat grâce aux députés gagnés à sa cause, comme le montrent les démarches entreprises face aux projets de lois qui suivent. Bien qu'il ait été nommé Inspecteur général de l'Instruction publique en 1878, puis directeur de l'Enseignement primaire de 1879 à 1896, Ferdinand Buisson n'est jamais mentionné dans les rapports, ce qui montre l'absence de liens (et même de relations) entre l'action personnelle de F. Buisson et les souhaits des instances dirigeantes du protestantisme français. Il est vrai qu'alors Buisson ne joue aucun rôle dans l'Église réformée⁸².

78. Ch. ROBERT, *op. cit.*, 1882, p. 17-18 ; P. CABANEL, *op. cit.*, 2006, p. 73.

79. Ch. ROBERT, *op. cit.*, 1882, p. 18.

80. Ch. ROBERT, *op. cit.*, 1885, p. 14-15.

81. Baron Ferdinand de SCHICKLER, *Soixante-troisième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Bordeaux le 17 avril 1893, Paris : Maréchal et Montorier, 1893, p. 20.

82. Dans les rapports de la SEIPF après 1881, Buisson est cité pour sa lutte contre l'alcoolisme (baron F. de SCHICKLER, *Soixante-neuvième rapport de la SEIPF*, Paris : Maréchal et Montorier, 1899, p. 19) ; Pécaut pour son approche de la morale confondue avec la religion (Adolphe

Trouver un poste dans une École publique représente une autre difficulté rencontrée par les instituteurs formés à Courbevoie, mais c'était déjà le cas avant les lois Ferry. Ainsi, le 13 juin 1864, les luthériens avaient présenté au préfet, pour l'école communale protestante de Belmont (Bas-Rhin), un instituteur sorti de l'École Normale de Courbevoie, réputée pour la piété des instituteurs qu'elle formait. Le préfet s'était opposé à ce recrutement, imposant un instituteur protestant formé à l'École Normale publique de Strasbourg. L'affaire était montée jusqu'au ministre Victor Duruy qui avait donné raison au préfet. Si la formation à Courbevoie permet bien d'accéder à ce type de poste dans toute la France, la priorité d'embauche est donnée aux élèves formés à l'École Normale départementale. Ces instituteurs sont liés à l'État par l'engagement décennal : le développement de l'école est assuré pour dix ans, car l'instituteur est dispensé du service militaire⁸³.

Mais parmi les plaintes qui sont remontées à la SEIPF, illustrant la déception de certains protestants, celle du pasteur François Bureau, d'Exoudun⁸⁴ dans les Deux Sèvres est particulièrement saisissante. Dans son rapport adressé en 1889 à Charles Robert, alors président de la SEIPF, il dénonce l'injustice ressentie par les protestants, là-même où leurs enfants étaient plus nombreux et les maîtres plus anciennement en poste, et les maladresses qui, si elles sont intentionnelles, relèvent d'une volonté de violer le principe de neutralité religieuse. Le pasteur Bureau s'insurge contre la justification pédagogique que l'école lui présente pour légitimer l'enrôlement des élèves dans la liturgie d'une cérémonie religieuse catholique, là où la loi exige formellement la neutralité. Il écrit :

La neutralité religieuse n'est qu'un vain mot dans les écoles communales d'Exoudun. Il y a deux ans, on a fusionné l'école protestante de garçons et l'école catholique. Notre instituteur occupait son poste depuis treize ans. Il avait trois fois plus d'élèves que son collègue, venu récemment. Néanmoins, quand on fit la fusion, on eut égard ni aux années de service ni au grand nombre d'élèves de l'instituteur protestant : on les éloigna tous deux et on les remplaça par un maître catholique.

La femme de ce dernier est une protestante devenue catholique ; lui-même a étudié pour être curé ; son frère est un prêtre affilié à l'ordre des jésuites. Il eut autant valu ôter la robe à un frère congréganiste, pour le mettre à la tête d'une école de cent élèves, dont les trois-quarts sont nés protestants. Vous devez comprendre comment un tel homme est capable de pratiquer la neutralité religieuse.

VERNES, *Soixante-septième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 7 mai 1897, Paris : Maréchal et Montorier, 1897, p. 19). Sur F. Buisson et ses liens avec le protestantisme, voir le livre déjà cité de Patrick Cabanel.

83. P. CABANEL, *op. cit.*, 2006, p. 65 ; BPF archives SEIPF 0 17 Y 53, 6.

84. François Bureau a laissé des *Mémoires*, qui ont été publiés. Voir Pierre DEZ, Jean RIVIERRE et Daniel ROBERT, « Mémoires du pasteur François Bureau », *BSHPF* 1966, p. 287-308 et 408-423 ; 1967, p. 96-111, 246-259 et 371-381 ; 1968, p. 130-145, 547-555 ; 1969, p. 112-125.

Aussi, qu'est-il arrivé? Aux vacances dernières, des livres, surtout de la librairie Mame, de Tours, tous approuvés autrefois par Monseigneur l'Archevêque, ont été abondamment distribués, en prix, aux élèves. L'un, Histoire de Turenne, par un abbé, dit les soi-disant raisons qui poussèrent ce grand capitaine à se faire catholique: un autre, une jeune Indienne, qui est tout simplement Mme de Maintenon, glorifie le principal auteur de la révocation de l'Édit de Nantes.

Mais voici le bouquet: samedi dernier, 16 mars, on inhumait un enfant de chœur, fils du trésorier de la Fabrique. L'instituteur conduit à son enterrement tous les élèves, sans distinction de culte, au moins cinquante protestants, et leur fait perdre la classe du matin. Il n'avait point à alléguer de précédent, puisque jamais nos instituteurs n'avaient mené leurs enfants aux funérailles.

Représentez-vous ce tableau: nos jeunes coreligionnaires sont alignés dans l'église et font vis-à-vis aux élèves de l'école des sœurs. Les uns sont porteurs, d'autres tiennent les cordons ou les cierges. À un moment donné, le prêtre agite sa sonnette, le christ [sic] descend, les filles s'agenouillent; les garçons catholiques, dressés à la cérémonie, en font autant. Qu'auront fait les jeunes protestants, en voyant se prosterner le camarade en face? Auront-ils eu le courage des compagnons de Daniel? J'en doute pour plusieurs.

J'ai crié de toutes mes forces. On m'a répondu que les soldats, au régiment, commandé par un service religieux, se mettent à genou, lors de l'élévation de l'hostie; que les garçons, étant appelés à devenir soldats, devaient s'accoutumer à l'obéissance; que d'ailleurs, MM. les inspecteurs approuvaient cette coutume.

Je proteste contre une telle pratique. J'y vois pour les écoles mixtes, quant au culte, une violation flagrante de la neutralité religieuse qu'on nous avait tant promise. Jamais, sous aucun des anciens régimes, fait si monstrueux ne s'était passé, à ma connaissance.

J'ose vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien intervenir le plus tôt possible, auprès de Monsieur le Ministre des cultes au nom du plus simple bon sens, - au nom de nos consciences alarmées - et surtout, au nom de cette neutralité religieuses dans l'enseignement des écoles, neutralité inscrite en grosse lettres dans la loi, et que, pourtant, on pratique si mal⁸⁵.

La neutralité est-elle plus respectée par les écoles protestantes passées au statut d'école laïque? Le rapport de Larvan, directeur suppléant de l'École supérieure municipale de Dieulefit, illustre une pratique laïque « de nom », car les 35 garçons étant protestants, l'école gardait un fort caractère confessionnel, avec un enseignement religieux et des cultes réguliers conduits par les pasteurs, mais hors de l'école, dans la salle du consistoire. Les familles catholiques envoyaient leurs enfants à l'école des frères⁸⁶. F. Allovon, directeur de l'école

85. F. BUREAU, *Lettre à Charles Robert, Exoudun* (Deux-Sèvres), le 19 mars 1889, Ms (BPF 017 Y, 18).

86. Larvan, directeur suppléant de l'école supérieure municipale de Dieulefit, Dieulefit, Lettre 22 février 1889, Ms (BPF 017 Y, 18).

de garçons de Dieulefit, précise aussi que l'enseignement religieux est apporté chaque jour par les pasteurs, au temple⁸⁷.

Le 13 avril 1881, un avis du Conseil d'État menace la transmission des dons

Au nom de la séparation entre les Églises et les écoles, un avis du Conseil d'État daté du 13 avril 1881 fait jurisprudence, ôtant aux corps ecclésiastiques comme les conseils presbytéraux le droit de recevoir des dons et des legs à affecter aux écoles⁸⁸. Or les Écoles libres fondées par les Églises protestantes vivent des libéralités des donateurs. Les subventions de l'État, lorsqu'elles existent encore, ne suffisent pas. Ce sont les ventes des dames qui ont largement contribué au budget de l'École Normale de Courbevoie. Empêcher la transmission des dons revient à couper les vivres à ces écoles et à mettre l'instituteur au chômage.

Pour remédier à cette difficulté administrative, la SEIPF rédige une circulaire le 14 novembre 1881⁸⁹. Elle y encourage les Écoles libres à se placer sous son patronage, car en tant que Société déclarée d'utilité publique, elle est habilitée à recevoir les dons et legs et peut les redistribuer à ses membres.

La loi du 18 mars 1884 sur l'organisation de l'enseignement primaire sème le trouble

L'art. 23 de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire adoptée par la Chambre des députés le 18 mars 1884 stipule que «sont interdits aux instituteurs et institutrices publics de tous ordres: les professions commerciales et industrielles, les fonctions administratives et les emplois rémunérés ou gratuits dans les services des cultes». L'article rend impossible la politique de compromis de Charles Robert, qui encourageait simultanément les instituteurs protestants à trouver un poste dans le public et à s'engager dans les Écoles du Jeudi et du Dimanche pour y apporter l'enseignement religieux. C'est pourquoi la SEIPF intervient auprès des autorités en proposant cet additif: «Ne rentrent pas dans l'interdiction contenue au paragraphe premier du présent article l'enseignement religieux donné aux enfants en dehors des locaux scolaires et des heures de classe, et, dans le culte protestant, le concours gratuit donné par un laïc en qualité de lecteur⁹⁰».

87. F. ALLOVON, *Lettre au président de la SEIPF*, Dieulefit, le 26 février 1887, Ms (BPF 017Y, 18, 1888).

88. Ch. ROBERT, *op. cit.*, 1882, p. 25.

89. SEIPF, circulaire du 14 novembre 1881, à Messieurs les Présidents des Consistoires et des Conseils presbytéraux et à Messieurs les Pasteurs de l'Église réformée, de la Confession d'Augsbourg et des Églises Libres, (BPF 017Y, 16, 1881).

90. Ch. ROBERT, *op. cit.*, 1885, p. 22-23.

Bien que cet ajout n'ait pas été retenu dans la loi, Robert affirme que la SEIPF a obtenu satisfaction et que les instituteurs protestants du public pourront continuer d'enseigner dans une École du Jeudi et s'engager dans l'Église comme n'importe quel autre citoyen. Mais dès lors, il en vient à regretter la loi Guizot de 1833 qu'il qualifie alors de « vraiment libérale et sage⁹¹ ».

La loi du 30 octobre 1886 sur l'engagement décennal scelle la rupture

L'article 20 de la loi du 27 juillet 1872 dispense de service militaire les instituteurs membres d'établissements reconnus d'utilité publique lorsqu'ils souscrivent à l'engagement décennal⁹², mais la loi adoptée le 30 octobre 1886⁹³ restreint la dispense de service militaire aux seuls instituteurs des écoles publiques. Le statut d'association d'utilité publique de la SEIPF n'offre plus ce privilège aux instituteurs des écoles placées sous son patronage, ni aux instituteurs formés à Courbevoie ou à Mens⁹⁴. Les institutrices n'étant pas concernées par cette loi, cela a contribué à pérenniser l'École Normale d'institutrices de Boissy-Saint-Léger.

Dès lors, la position des « confiants » de la SEIPF commence à faiblir. Charles Robert s'étonne d'entendre l'État opposer le « service public » au statut d'association « d'utilité publique ». L'intervention du sénateur Edmond de Pressensé (1823-1891) ne permet que d'éviter l'effet rétroactif de cette loi sur l'engagement décennal. Les Écoles libres sont alors placées devant l'alternative suivante : recruter des instituteurs exemptés ou réformés du service militaire, ou des instituteurs plus âgés ayant déjà une longue carrière derrière eux, ou débaucher des instituteurs du public après leur engagement décennal⁹⁵.

91. Ch. ROBERT, *op. cit.*, 1885, p. 14 ; 22-23 ; *Cinquante-sixième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 11 mai 1886, Paris : Maréchal et Montorier, 1886, p. 167.

92. Loi du 27 juillet 1872, art. 20 : Sont, à titre conditionnel, dispensés de service militaire : 5° Les membres et novices des associations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues comme établissements d'utilité publique, [...] pourvu toutefois que, [...] avant le tirage au sort, ils aient pris, devant le recteur de l'Académie, l'engagement de se consacrer pendant dix ans à l'enseignement, et s'ils réalisent cet engagement dans un des établissements de l'association [...], à condition que cet établissement existe depuis plus de deux ans, ou renferme trente élève au moins.

93. Loi du 30 octobre 1886, art 66 : Jusqu'au vote d'une nouvelle loi sur le recrutement militaire, l'engagement de se vouer pendant dix années à l'enseignement, prévu par les articles 79 de la loi du 15 mars 1850 et 2° de la loi du 27 juillet 1872, ne pourra être réalisé que dans les établissements d'enseignement public. Néanmoins, les instituteurs privés qui auront contracté l'engagement décennal avant la promulgation de la présente loi continueront à jouir de la dispense du service militaire, en se conformant aux prescriptions de l'article 20 de la loi du 27 juillet 1872. Jules Grevy, « Loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire » *Journal officiel*, 31 octobre 1886.

94. Ch. ROBERT, 1886, *Rapport du président de la SEIPF*, Paris le 11 mai 1886, Paris : Maréchal et Montorier, p. 18-19.

95. Ch. ROBERT, *op. cit.*, 1886, p. 18-20.

Dans son rapport, Henry Paumier (1820-1899) constate en 1886 l'impossibilité de travailler avec les écoles d'État. Il encourage la minorité protestante à voir cette situation d'indifférence à la foi comme une occasion de réveil et d'engagement à soutenir les 223 Écoles du Jeudi et les Écoles libres. Celles-ci sont devenues nécessaires pour contrebalancer l'enseignement donné dans les écoles laïques⁹⁶. En disant du maître d'école « qu'il enseigne sans hésitation et qu'il sache que la première éducation de l'enfant se fait par un acte de foi. C'est l'âge de la croyance pas de la discussion », Paumier exclut *de facto* le placement des instituteurs protestants dans le public⁹⁷.

Les raisons de la remise de 1 000 écoles à l'État en 1882 et du déclin de la SEIPF

La SEIPF avant les lois Ferry, de 1829 à 1881

Albert Valez expliquait la remise de 1 000 écoles protestantes à l'État en 1882 en donnant ces chiffres : en 1877, après la perte de l'Alsace-Moselle, on dénombrait 1 535 écoles protestantes en France, 536 libres et 999 publiques⁹⁸. En 1882, le Concordat régissait toujours les relations des cultes reconnus avec l'État. Les 999 écoles communales étaient des écoles publiques protestantes ou des écoles mixtes tenues par un instituteur protestant. Elles se voyaient naturellement laïcisées d'office, puisque c'étaient déjà des écoles publiques.

L'École Normale d'Instituteurs protestants de Courbevoie de 1882 à 1888

De l'École Normale reconnue par l'État à l'École Normale libre

Les conditions qui ont présidé à la fermeture de l'École Normale d'Instituteurs Protestants de Courbevoie fournissent un indicateur supplémentaire des causes de déclin de la Société.

Créée en 1846, l'École a été dirigée successivement par deux directeurs vaudois : de son ouverture le 31 mars 1846, au 31 mars 1864, par le pasteur Louis-Frédéric François Gauthey (1795-1864)⁹⁹, puis du 1^{er} avril 1864 jusqu'au 23 janvier 1887 par son gendre, le pasteur Charles Samuel Gaudard (1826-1887)¹⁰⁰. Gauthey avait d'abord dirigé la première École Normale du Canton de Vaud à Lausanne (1833-1845) avant de démissionner à l'arrivée au

96. Henri PAUMIER, *Cinquante-sixième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 11 mai 1886, Paris : Maréchal et Montorier, 1886, p. 32, 34-35.

97. H. PAUMIER, *ibid.*, 1886, p. 36.

98. Albert VALEZ, *La Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France*, Paris : La Cause, 1929, p. 12.

99. Ancien pasteur et ami de Pestalozzi (1746-1827) à la fin de sa carrière à Yverdon (Valette-Monod, 1869, p. 31-32).

100. *Registre École Normale de Courbevoie*, 1878, p. 4 (BPF 017 Y/63/39).

pouvoir des radicaux. C'est pour raison de santé que, quelques mois avant de mourir, Gauthey renonce à ses fonctions à Courbevoie¹⁰¹. Gaudard reprend le flambeau en suivant la même ligne. Il meurt en fonction le 23 janvier 1887 des suites « d'une longue et cruelle maladie »¹⁰². C'est à ce moment-là que le comité décide de suspendre pour une année les cours de cette l'École, qui n'allait plus rouvrir¹⁰³.

La vocation de Courbevoie est de former des instituteurs protestants « d'élite » pour les écoles protestantes publiques et libres. Les statistiques présentées par Gaudard en 1885 montrent que l'École Normale a marginalement aussi servi de propédeutique à la formation de certains pasteurs sans être une école préparatoire au pastorat. Dans son dernier rapport, Gaudard dénombre en 1887 555 élèves inscrits depuis la création de l'École en 1846. Parmi eux, 469, soit 84,5 %, ont obtenu leur brevet. 421, soit 76 % des inscrits, exercent le métier d'instituteur. Dix-huit sont devenus pasteurs, cinq professeurs de lycée ou d'École Normale, cinq instituteurs-évangélistes, un instituteur de sourds-muets, un missionnaire, deux étudient à la faculté de théologie en vue de devenir pasteurs, seize ont obtenu le brevet élémentaire et préparent à Courbevoie le brevet supérieur, deux ont fait d'autres études, deux étudiants sont morts (d'une maladie contractée avant de venir étudier à Courbevoie), dix-sept se préparent aux brevets, neuf (peut-être dix) ont trouvé un poste dans une école protestante ; les autres ont dû se résigner à chercher un poste dans une école laïque¹⁰⁴.

Alors qu'en 1882, le rapport de la SEIPF est empreint de confiance, valorisant le franc succès des élèves aux brevets et parlant d'un effectif stable (quarante-deux élèves) pour l'École Normale de Courbevoie, avec même deux élèves de plus que l'année d'avant, Gaudard se montre pessimiste et soucieux car le nombre de bourses, donc de places, n'a pas augmenté, alors qu'il en va autrement du nombre de candidatures :

Nous constatons avec peine que le nombre des candidats à l'École Normale de Courbevoie tend à diminuer. Nous avons ordinairement quinze places à donner

101. Anne RUOLT, *Louis Frédéric Gauthey, op. cit.*

102. Charles Samuel Gaudard est mort à son domicile, 42 rue de Colombes, à Courbevoie à 2h30 de l'après-midi, le 23 janvier 1887. Fils de François Gabriel Gaudard *enseignant*, et de Marie Henriette Jacquenot, il avait épousé Louise Henriette Gauthey, 64 ans à son décès, déclarée « sans profession ». Le décès est déclaré à 15h par le fils du défunt domicilié à la même adresse : Charles Émile Gaudard, 26 ans, étudiant en médecine et Georges Mougin, 21 [? chiffre non lisible] ans, professeur, ami du défunt, domicilié au 42 à l'École Normale (Livre des actes de décès n° 22).

103. *Registre École Normale de Courbevoie*, 1878 (BPF 017 Y/63/39) et Emmanuel CHARBONNEAU, *L'École Normale protestante de Courbevoie, son histoire, ses méthodes, sa pédagogie*, thèse pour l'obtention du grade de bachelier en théologie, Faculté de Théologie de Paris, soutenue le 18 juillet 1908, Montbéliard : Société Anonyme d'Imprimerie Montbéliardaise, 1908, p. 59.

104. Charles Samuel GAUDARD, *Trente-huitième rapport de l'École Normale Protestante de Courbevoie*, rencontre tenue à Paris le 23 avril 1885, Paris : Maréchal et Montorier, 1885, p. 51.

chaque année; quarante à cinquante candidats se présentent, en général, au concours d'admission; ce nombre a même été souvent dépassé dans ces dernières années. Cette année nous n'avons que vingt-deux inscriptions¹⁰⁵.

Selon son directeur, cette diminution s'explique par les avantages qu'offrent les Écoles Normales d'État, et l'absolue gratuité et garantie du plan décennal qui dispense les instituteurs du service militaire en temps de paix. Mais à la suite du retrait des subventions accordées par l'État, l'École Normale de Courbevoie a perdu, début 1884, 3 800 F d'allocations, et quatorze des vingt-quatre bourses d'État ont été supprimées; en juillet 1884, sept autres bourses sont supprimées, et en 1885 les sept dernières.

En 1883, Charles Robert mesure «l'extrême gravité» de la décision de l'État de ne plus accorder de bourses aux élèves-instituteurs. Ces décisions «il faut les subir, mais en redoublant de zèle pour en conjurer les effets» dit-il¹⁰⁶. Face à cet abandon de l'État, Charles Robert change de position sur les écoles. Dorénavant, le cap donné à la SEIPF et aux Églises qui la soutiennent, consiste à maintenir les écoles protestantes et à développer les Écoles du Jeudi. Robert revient aux statuts de la Société, rappelant que «ce n'est ni pour les écoles laïques de la ville de Paris ou de la France entière, ni pour le commerce et l'industrie que nous préparons à grands frais des élèves-maîtres dans nos écoles normales¹⁰⁷». Mais, contrairement à la politique de Gaudard, Robert décide de baisser le niveau des études à Courbevoie.

Charles Samuel Gaudard: une politique d'attractivité qualitative

La loi du 3 mai 1881 a modifié l'organisation du brevet supérieur. Selon Gaudard, la qualité de la préparation au métier de directeur d'école va s'en trouver altérée.

- Il regrette que l'élargissement du programme – il entraîne une multiplication des matières à mémoriser – ne permette qu'un survol superficiel, sans que cela soit utile au métier. «L'enseignement dans les écoles normales est devenu en quelque sorte encyclopédique; on y aborde, ou plutôt on y effleure tous les genres de connaissances», dit-il¹⁰⁸. Formés de cette façon, les instituteurs risquent de reproduire cet enseignement sans profondeur auprès de leurs élèves¹⁰⁹.

105. Ch. S. GAUDARD, *op. cit.*, 1882, p. 54.

106. Ch. ROBERT, *Lettre circulaire, à Messieurs les pasteurs des Églises protestantes de France*, Paris, le 8 août 1883, imprimé (BPF 017 Y, 17, 1883).

107. Ch. ROBERT, *Cinquante-sixième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 11 mai 1886, Paris, Maréchal et Montorier, 1886, p. 19.

108. Ch. S. GAUDARD, *trente-septième rapport de l'École Normale Protestante de Courbevoie*, rencontre tenue à Paris le 3 mai 1884, Paris: Maréchal et Montorier, 1884, p. 42.

109. Ch. S. GAUDARD, *op. cit.*, 1882, p. 55.

- Il regrette aussi le resserrement du temps. Un examen unique concentre toutes les matières, alors que précédemment, l'épreuve se faisait en quatre parties échelonnées dans le temps¹¹⁰.

Sans approuver cette loi, Gaudard, ses collègues et les élèves font tous leurs efforts pour adapter le programme des études afin de passer avec succès ces nouvelles épreuves. Le succès est au rendez-vous, avec la volonté d'offrir plus que le minimum, la préparation de certificat d'aptitude pour l'enseignement de la gymnastique ou en langue anglaise par exemple¹¹¹.

Mais en 1885, le dernier rapport de Gaudard – peut-être déjà malade – est sans enthousiasme. Sans commenter la décision prise par le Comité de réformer en profondeur l'École Normale en abaissant le niveau¹¹², il se montre abattu :

La marche de l'École Normale n'a rien offert, pendant le dernier exercice, qui soit particulièrement digne d'exciter l'attention. Nos journées s'écoulaient au milieu d'occupations régulières et méthodiques : les examens, l'arrivée des vacances, le départ d'élèves qui ont terminé leurs études, l'entrée d'une nouvelle division, voilà les seuls incidents qui viennent varier l'uniformité de notre vie¹¹³.

Charles Robert : une politique de survie quantitative

Charles Robert endosse la décision prise par le Comité de l'École Normale de Courbevoie aux abois. Elle consiste à réduire le nombre d'élèves et à baisser le niveau des études pour « suffire » aux seules Écoles libres¹¹⁴. La vie de l'École se trouve affectée par les quatre mesures adoptées :

- elle *diminue* de moitié ses effectifs, passant à 24 élèves au lieu des 45 qui incluaient précédemment les boursiers de l'État ;
- elle *réduit* d'un tiers la durée des études, passant à deux ans au lieu de trois ;
- elle *baisse le niveau d'études* en ne préparant plus que le Brevet Élémentaire, suffisant pour enseigner dans les écoles libres selon Robert ;
- et elle *réduit son champ d'action* en ne formant plus que des instituteurs à destination des écoles libres protestantes¹¹⁵.

110. *Ibid.*

111. Ch. S. GAUDARD, *Trente-sixième rapport de l'École Normale Protestante de Courbevoie*, rencontre le 12 avril 1883, Paris : Maréchal et Montorier, 1883, p. 43.

112. Ch. S. GAUDARD, *op. cit.*, 1885, p. 49, 53, 63.

113. Ch. S. GAUDARD, *op. cit.*, 1885, p. 49.

114. Ch. ROBERT, *op. cit.*, 1886, p. 20.

115. Rodolphe LABEILLE, *Cinquante-cinquième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 23 avril 1885, Paris : Maréchal et Montorier, 1885, p. 26 ; Ch. ROBERT, *op. cit.*, 1885, p. 226.

En 1889, le vice-président de la SEIPF, le baron de Malsabrier (1814-1890), résume, résigné, ce à quoi la Société doit à présent s'attacher :

Aujourd'hui que l'enseignement religieux est banni des écoles de l'État, à quoi devons-nous surtout nous attacher? À faire ce que nous faisons; à soutenir les écoles du jeudi et celles du dimanche, à créer ou subventionner des écoles libres protestantes partout où la laïcité n'est pour nous qu'un leurre, surtout où nos enfants protestants se trouvent disséminés au milieu d'une majorité écrasante appartenant à un autre culte.

D'autres devoirs pourront nous incomber par la suite. Occupons-nous de ceux du temps présent. À chaque jour suffit sa peine.

Notre société subit la loi commune, qui veut que tout change, se transforme, ou passe dans ce monde¹¹⁶.

Emmanuel Charbonneau considère que ce choix a été fatal à l'École Normale de Courbevoie¹¹⁷. En juillet 1886, la décision est prise de suspendre pour un an les cours, le temps de faire des travaux sur les bâtiments, mais aussi de réorganiser l'école¹¹⁸. En annonçant le décès de Gaudard, survenu le 23 janvier 1887, la SEIPF réaffirme la volonté ferme de rouvrir l'école dès que «les ressources et les circonstances le permettront¹¹⁹». Mais l'École ne rouvrira pas. Les derniers élèves sont réorientés vers Mens. Malsabrier explique en 1889 que la mission de former des instituteurs protestants pour les écoles publiques protestantes ne correspond plus à celle de l'École Normale de Courbevoie. Les Écoles modèles de province, bien plus économiques, suffisent à présent aux besoins des écoles libres¹²⁰.

À Mens, d'autres choix sont faits. Selon le rapport de 1900, il y avait 59 élèves dans l'année : 47 internes, 12 externes. Les élèves étant particulièrement jeunes, tous n'avaient pas été présentés aux examens. Mais trois sur quatre avaient obtenu un diplôme : l'un, le Brevet Élémentaire (simple), un autre, le Brevet Supérieur et le troisième le baccalauréat moderne. La mention du baccalauréat montre que cette école avait fait le choix d'élever le niveau plutôt que de l'abaisser.

Le comité de l'École Normale de Courbevoie a de son côté manqué d'initiatives créatives pour diversifier ses offres de formation au bon moment.

116. Baron Théodore de MALSABRIER, *Cinquante-neuvième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 29 juin 1889, Paris : Maréchal et Montorier, 1889, p. 16.

117. Emmanuel CHARBONNEAU, *op. cit.*, p. 56.

118. Ch. ROBERT, *Cinquante-septième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 28 avril 1887, Paris : Maréchal et Montorier, 1887, p. 15.

119. Ch. ROBERT, *Cinquante-huitième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 17 avril 1888, Paris : Maréchal et Montorier, 1888, p. 30.

120. Th. de MALSABRIER, *op. cit.*, p. 15.

Conclusion

Ce parcours historique montre que c'est parce qu'elles étaient déjà des écoles publiques avant 1881 qu'après la promulgation des Lois Ferry 1 000 premières écoles protestantes devinrent laïques. Ce premier mouvement ne montre donc pas l'approbation des lois Ferry par les protestants français. Le deuxième mouvement, où dans la foulée, 500 autres Écoles deviennent laïques, s'explique davantage par un premier élan de confiance d'une partie des cadres de la SEIPF dans ce principe de neutralité. On adopte la ligne que Charles Robert avait définie auprès de Duruy. Cet élan a aussi été motivé par les avantages que certains protestants isolés pensaient ainsi tirer pour mieux garantir leur liberté d'éduquer leurs enfants dans leur tradition religieuse tout en les scolarisant. Mais, dès le départ, les avis ont été contrastés. Et, nous l'avons vu, les « confiants » ont rejoint les « inquiets » à la suite de la grande déception qu'ils ont ressentie en face de la mise en pratique du principe de neutralité. Dans son analyse, François de Witt-Guizot (1870-1939), le petit-fils de François Guizot¹²¹, président de la SEIPF entre 1912 et 1938, voyait dans la « foi » à ce principe, l'erreur fatale de ses prédécesseurs. En 1935 il écrivait : « Croyant aux promesses de loyale neutralité, notre Protestantisme a laissé se liquider la plus grande partie de ses écoles¹²² ».

Si la laïcisation de l'école protestante au XIX^e siècle peut être qualifiée de processus « militant » pour les quelques protestants libéraux collaborateurs de Jules Ferry et certains de leurs amis, nous parlerons de processus d'adhésion « politique et volontaire puis par défaut » des déçus du courant des « confiants » de la SEIPF, comme Charles Robert, et de processus « de résistance contrariée » pour le courant des « inquiets » de la SEIPF, souvent de sensibilité orthodoxe issue du Réveil, comme Charles Gaudard.

Alors qu'à sa création, la SEIPF avait élargi l'action des premières Écoles du Dimanche, au fur et à mesure que le nombre d'Écoles primaires et d'Écoles Normales diminuait après 1882, l'action de la Société se redéploie en faveur des Écoles du Dimanche (auxquelles des Écoles du Jeudi se sont ajoutées) et de la formation de leurs moniteurs. Si cette réorientation permet alors de prolonger un aspect de l'activité spécifique de l'École Normale, elle manifeste pourtant l'absence d'innovations de haut niveau susceptibles de compléter – à défaut de concurrencer – les formations d'instituteurs proposées par l'État. C'est l'appel des écoles de Madagascar¹²³ qui donne à la SEIPF un second

121. François de Witt-Guizot était le septième enfant de Pauline Guizot (1831-1874), femme de lettres et épouse de Cornélius de Witt (1828-1889).

122. François de WITT-GUIZOT, *Circulaire*, L'association des Amis de l'Enseignement Protestant Secondaire et Primaire, 1935, p. 2.

123. Madagascar est devenu un protectorat français en 1885, et une colonie française en 1896.

souffle. Dès 1892, la SEIPF y a vu sa nouvelle mission scolaire, en y exportant son expertise française¹²⁴.

Les limites de ce travail n'ont pas permis de nous intéresser aux autres Écoles Normales, et en particulier aux Écoles Normales d'institutrices. L'étonnant impact de la loi du 30 octobre 1886 sur l'engagement décennal gagnerait à être mesuré à l'aune de l'évolution de ces écoles, qui n'ont pas été touchées par cette loi. On sait que l'École Normale de Boissy-Saint-Léger a formé des institutrices de 1858 à 1927, et a cherché à élever le niveau des élèves les plus prometteuses en les envoyant à l'École Normale de Fontenay-aux-Roses, fondée par Ferry, et où *Félix Pécaut* a joué un rôle très important entre 1880 et 1896.

Si la baisse du niveau de formation, dénoncée par plusieurs autorités protestantes, a précipité la fermeture définitive de l'École Normale de Courbevoie, une comparaison avec les causes du développement de l'École Modèle de Mens à cette époque aiderait à mesurer l'impact de ce choix sur le déclin de la SEIPF. Mais d'autres exemples, comme celui de l'œuvre scolaire florissante lancée en 1879 au Creusot¹²⁵, permettraient de dégager d'autres indicateurs de réussite. En 1889, cette œuvre comprenait une école maternelle, une école de filles, une école de garçons, avec chacune deux classes, quatre institutrices, deux instituteurs, 150 élèves, « des bâtiments magnifiques », les maîtres mieux payés que les instituteurs des écoles publiques, qui devaient pouvoir bénéficier d'une retraite à 55 ans « grâce à une assurance de rente viagère contractée à leur profit par le Comité¹²⁶ ».

124. Baron Ferdinand de SCHICKLER, *Soixante-neuvième rapport de la SEIPF*, Paris: Maréchal et Montorier, 1899, p. 16, 46-58.

125. Louis Florian FAGES, « Écoles libres protestantes du Creusot », *Soixante-huitième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Nantes le 31 mai 1898, Paris: Maréchal et Montorier, 1898, p. 65-67.

126. Louis LAFON, *Cinquante-neuvième rapport de la SEIPF*, rencontre tenue à Paris le 20 juin 1889, Paris: Maréchal et Montorier, 1889, p. 27-28.

**Liste chronologique des Écoles Normales protestantes non fondées par la SEIPE,
recensées au XIX^e siècle**

Dates	Ville	Type	Fondée/dirigée
1817-1834	Bordeaux (Gironde)	Instituteurs Cours Normal avec internat	Pasteur François-Martin père, puis fils
1822-1951	Glay (Doubs), 31 instituteurs (1854- 1857)	Instituteurs	Fondée par le pasteur Jacquet
1826 (construction achevée en janvier 1825 ¹²⁷)	Dormillouse (Dauphiné)	Instituteurs	Société Évangélique, Félix Nef
1826	Les Lèves / Sainte-Foy (Gironde) 1 200 élèves en 44 ans depuis la fonda- tion	Institutrices et jeunes-filles Cours Normal avec internat	Par Mme Dupuy, école dès 1818 école mutuelle
1829-1934	Dieulefit (Drôme)	Instituteurs Cours Normal avec internat	Dirigé par le pasteur Brun (1846), le pasteur Armant (1864) en 1885 comptait 44 élèves
1830/ 1?-1839	Châtillon-sur-Loire (Loiret)	Instituteurs, Cours Normal avec inter- nat	Fondée par le pasteur Rosselloty
Fondé en 1831	Privat 35 maîtres formés	Instituteurs	Dirigée par Vergier
1832-1914 reconnue en 1833	Mens (Dauphiné) Plus de 300 maîtres formés (1832-1881), 54 élèves en 1885	Instituteurs et insti- tutrices cours normal, École modèle	Fondée par le pasteur Blanc
1838-1844?	Lille	Instituteurs	Société Évangélique, Fon- dée par le pasteur Marzials
1838-1871	Fénétrange (Meurthe) 75 instituteurs formés	Instituteurs	Directeur Lux (1846), M. Schneider (en 1861)
1838-1889	Montbéliard (Doubs) 6 instituteurs / an en moyenne	Instituteurs	Directeur Jeanmaire (1846) M. Mettetal (en 1861)
Avant 1840	Sainte-Foy	Institutrices	Société Évangélique

127. Félix Nef, *Lettres avec quelques additions* par A. Bost, Volume 2, Paris, Delay, 1842, p. 564.

Dates	Ville	Type	Fondée/dirigée
1841	Nîmes Pendant 40 ans a formé 40/60 institutrices / an	Institutrices	
1841-1858	Paris 18 élèves (1858) sur 23 /7 brevetés (1857)	Instituteurs	Société Évangélique directeur pasteur Vuillet (1844-1858)
1843-1847	Marennes (Charente-Inférieure)	Instituteurs	
1844	Nîmes	Institutrices pensionnat	Société Méthodiste Évangélique pasteur Galiene
1844	Strasbourg En 1861 a formée 193 institutrices	Institutrices et directrice de salle d'asile	
1846?	Nîmes 12 protestants / an	Instituteurs (Mixte)	
1846-1889	Courbevoie (570 élèves) sur 125 élèves, 104 brevetés (1846 -1857)	Instituteurs	SEIPF, Gauthey
1858-1927	Boissy-Saint-Léger 635 élèves, 455 brevetées	Institutrices	SEIPF
Existe en 1858	Montauban	Instituteurs (mixte)	Molines est l'aumônier
Existe en 1858	Colmar 10 instituteurs, 48 enfants (1861)	Instituteurs École Normale et modèle	
Existe en 1860	Paris 2 étudiantes (1860)	Petite école, formation de directrices d'Asile, cours de Pape Carpentier	
Existe en 1861	Larzallier (Gard)	Institutrices (selon Zweyacker)	
sd	Royan	Ecole Normale du département reconnue pour EN protestante	

Sources pour établir la liste des écoles Normales

- BOREL, Edouard (1864) : *Statistique des associations Protestantes religieuses et charitables de France suivie d'un tableau des lieux de culte, écoles, &c. de toutes les Églises protestantes de Paris*, Paris: Ch. Maréchal, 1864, 110 p.
- CABANEL, Patrick (2006) : « De l'école protestante à la laïcité. La Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France (1829-années 1880) », in « Les protestants, l'école et la laïcité - XVIII^e-XX^e siècles », *Histoire de l'éducation*, 110 (2006), p. 53-90.
- CHAMP, Nicolas (2013) : « Former des maîtres, former des chrétiens. Autour de la correspondance de l'École normale de la Société évangélique de France (année 1850). In DUBASQUE, François, *Les écoles de formation, quels enjeux?: XVII^e-XX^e siècles*, Paris :
- OLEKHNOVITCH, Isabelle : « Les écoles protestantes en France de 1815 à 1880 », *Théologie Évangélique*, 6.1 (2007), p. 29-37.
- PRAT, Théodore de (1864) : *Annuaire protestant. Statistique générale des diverses branches du protestantisme français avec des notes historiques 1862-1864*, Paris: Meyrueis, 1864.
- SOULIER, Alexandre (1828) : *Statistique des Églises Réformées de France, suivie des lois, arrêtés, ordonnances, circulaires et instructions qui les concernent; de l'indication des sociétés religieuses et des écoles; avec un tableau général*, Paris: Servier, 1828, 284 p.
- VALEZ, Albert (1920) : *La Société pour l'Encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France*, Paris: La Cause, 1830, p. 12.
- VINARD, Jean-Claude (2000) : *Les écoles primaires protestantes en France de 1815 à 1885*, mémoire de maîtrise, IPT, Montpellier, 2000, 114 p.
- ZWEYACKER, André (1976) : « Guizot et l'enseignement primaire protestant », in *Actes du Colloque Guizot*, Paris: SHPF, 1976, p. 74-95.

RÉSUMÉ

Cet article s'intéresse aux causes de la laïcisation en France des écoles protestantes après la promulgation des lois Ferry (1881-1882). Il cherche plus particulièrement à comprendre pourquoi 1 000 des 1 535 écoles de la Société pour l'Encouragement de l'Instruction parmi les Protestants de France (SEIPF) sont devenues des écoles publiques laïques à cette époque. Et pourquoi, d'œuvre de conquête, la SEIPF est-elle devenue une œuvre d'arrière-garde? est-ce une preuve de l'approbation des idées de Ferry confirmant l'idée reçue que la laïcité à la française est « fille du protestantisme », ou est-ce un effet conjoncturel qui s'explique par l'histoire de la Société?

ABSTRACT

This article examines the reasons for the secularization of most Protestant schools in France after the promulgation of the Jules Ferry Laws (1881-1882). In particular, it seeks to understand why 1,000 of the 1,535 schools of the "Société pour l'Encouragement de l'Instruction parmi les Protestants de France" (SEIPF) became secular public schools in 1882. And why did the Society, once a frontline actor, recede into the background? Does it suggest approval of Ferry's views, thereby confirming the notion of French secularism as a "daughter of Protestantism"? Or was it rather a circumstantial effect that must be explained in light of the Society's history?

ZUSAMMENFASSUNG

Dieser Artikel untersucht die Gründe, die zum Übergang der evangelischen Schulen in staatliche Schulen nach dem Erlass der Ferry-Gesetze (1881-1882) geführt haben. Insbesondere wird versucht, zu erhellen, warum in dieser Zeit 1000 der 1535 Schulen der „Gesellschaft zur Förderung der Bildung unter den Protestanten in Frankreich“ (Société pour l'Encouragement de l'Instruction parmi les Protestants de France (SEIPF)) zu öffentlichen und nicht religiösen Schulen wurden. Wie kommt es, dass die SEIPF, die als innovativ begonnen hatte, nun auf einmal zur Nachhut wurde? Bestätigt dieser Befund nicht doch einmal mehr, dass die Ideen von Ferry Anerkennung gefunden hatten und die französische Laizität eine „Tochter des Protestantismus“ ist, oder zeigen die Zahlen eine Entwicklung auf, die vielmehr mit der Geschichte der SEIPF erklärt werden muss?